



ENTITE LEGALE

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/label_entities_fr.cfm#fr

ENTITE DE DROIT PUBLIC

FORME JURIDIQUE			
NOM(S)			
ACRONYME			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL		BOITE POSTALE	
VILLE			
PAYS			
N° TVA			
<small>SI CE CHAMP EST REMPLI, MERCI DE JOINDRE UN DOCUMENT TVA OFFICIEL</small>			
LIEU D'ENREGISTREMENT			
DATE D'ENREGISTREMENT	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<small>J J M M A A A A</small>			
N° DE REGISTRE			
TELEPHONE	<input type="text"/>	FAX	<input type="text"/>
E-MAIL	<input type="text"/>		

VEUILLEZ FOURNIR CETTE FICHE "ENTITE LEGALE" COMPLETEE, SIGNEE, CACHETEE ET ACCOMPAGNEE DE:
- UNE COPIE DE LA RESOLUTION, LOI, ARRETE OU DECISION ETABLISSANT L'ENTITE CONCERNEE
- A DEFAUT : TOUT AUTRE DOCUMENT OFFICIEL QUI PROUVE L'ETABLISSEMENT DE L'ENTITE CONCERNEE PAR LES AUTORITES NATIONALES

DATE	CACHET
NOM + FONCTION DU REPRESENTANT AUTORISE	
SIGNATURE	



ENTITE LEGALE

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contract/legal_entites/legal_entites_fr.html

SOCIETE PRIVEE

FORME JURIDIQUE			
NOM(S)			
ACRONYME			
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL / ADRESSE FISCALE			
CODE POSTAL		BOITE POSTALE	
VILLE			
PAYS			
N° TVA [Ⓞ]			
LIEU D'ENREGISTREMENT			
DATE D'ENREGISTREMENT	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	J J	M M	A A A A
N° DE REGISTRE [Ⓞ]			
TELEPHONE	<input type="text"/>	FAX	<input type="text"/>
E-MAIL			

IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE "ENTITE LEGALE" COMPLETEE, SIGNEE ET ACCOMPAGNEE DE:

- ① UNE COPIE DU DOCUMENT D'ASSUJETTISSEMENT A LA TVA SI CELLE-CI EST D'APPLICATION ET SI LE N° TVA NE FIGURE PAS SUR LE DOCUMENT OFFICIEL MENTIONNE AU POINT ②.
- ② UNE COPIE DE TOUT DOCUMENT OFFICIEL (P. EX. MONITEUR, JOURNAL OFFICIEL, REGISTRE DE COMMERCE...) PERMETTANT D'IDENTIFIER LE NOM DE L'ENTITE LEGALE, L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL ET LE NUMERO D'ENREGISTREMENT AUPRES DES AUTORITES NATIONALES.

DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT AUTORISE



ENTITE LEGALE

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm#fr

PERSONNE PHYSIQUE

NOM	<input type="text"/>		
PRENOM(S)	<input type="text"/>		
(NOM 2)	<input type="text"/>		
(NOM 3)	<input type="text"/>		
ADRESSE OFFICIELLE	<input type="text"/> <input type="text"/>		
<small>ADRESSE OFFICIELLE = VOTRE ADRESSE PERMANENTE; EN GENERAL CELLE QUI FIGURE SUR VOTRE CARTE D'IDENTITE</small>			
CODE POSTAL	<input type="text"/>	BOITE POSTALE	<input type="text"/>
LOCALITE	<input type="text"/>		
PAYS	<input type="text"/>		
N° TVA	<input type="text"/>		
<small>SI CE CHAMP EST REMPLI, MERCI DE JOINDRE UN DOCUMENT TVA OFFICIEL</small>			
N° CARTE D'IDENTITE	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
N° PASSEPORT	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
DATE DE NAISSANCE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	J J	M M	A A A A
LIEU DE NAISSANCE	<input type="text"/>		
PAYS DE NAISSANCE	<input type="text"/>		
TELEPHONE	<input type="text"/>	FAX	<input type="text"/>
E-MAIL	<input type="text"/>		

IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE "ENTITE LEGALE" COMPLETEE ET SIGNEE ACCOMPAGNEE D'UNE PHOTOCOPIE LISIBLE DE LA CARTE D'IDENTITE OU DU PASSEPORT

DATE ET SIGNATURE



FICHE D'IDENTIFICATION FINANCIERE

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

http://ec.europa.eu/budget/library/contracts/grants/info_contract/privacy_statement_fr.pdf

INTITULE DU COMPTE BANCAIRE

INTITULE ①

ADRESSE

COMMUNE/VILLE

CODE POSTAL

PAYS

① Le nom du titulaire sous lequel le compte a été ouvert et non le titulaire du compte.

CONTACT

TELEPHONE

FAX

E-MAIL

BANQUE

NOM DE LA BANQUE

ADRESSE (DE L'AGENCE)

COMMUNE/VILLE

CODE POSTAL

PAYS

NUMERO DE COMPTE

IBAN ②

② Si le Code IBAN (International Bank Account Number) existe dans le pays où votre banque est établie.

REMARQUE:

CACHET DE LA BANQUE + SIGNATURE DU REPRESENTANT DE LA BANQUE
(Les deux obligatoires) ③

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE
(Obligatoire)

③ Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULE DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas.

Cotonou, le 07 SEP 2009

REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE JUSTICE TRAVAIL

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Le Ministre

Ordonnateur National du FED

N°REF: 253/MEF/DC/SP

**NOTE D'INFORMATIONS RELATIVE AUX CONDITIONS FISCALES
ET DOUANIERES APPLICABLES AUX MARCHES DE SERVICES ET DE FOURNITURES
FINANCES PAR LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT**

En application de l'article 308 de la Convention de Lomé en ce qui concerne les projets financés sur les fonds des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED et de l'article 31 de l'annexe IV de la Convention de Cotonou en ce qui concerne les projets financés sur les ressources du 10^{ème} FED, le régime fiscal et douanier applicable aux marchés de fournitures et de services financés par le FED est le suivant :

- Les marchés ne sont assujettis ni aux droits de timbre ni aux droits d'enregistrement, ni aux prélèvements fiscaux d'effets équivalents. Il est cependant rappelé que ces marchés doivent faire l'objet d'un enregistrement (formalité gratuite) dans un délai d'un mois à compter de leur date de signature. Passé ce délai une pénalité de retard est exigible.
- Les marchés sont exonérés de tout impôt frappant les bénéfices et revenus de l'entreprise et de ses salariés autres que ceux recrutés localement. Il s'agit essentiellement de l'impôt sur le BIC, des impôts assis sur les salaires et des impôts dus sur tous les autres revenus. L'attributaire, en tant qu'employeur, est cependant tenu d'acquitter les impôts sur le revenu de son personnel recruté localement (IPTS).

- Les marchés sont exonérés de la fiscalité locale frappant l'exercice d'une profession (patente).
- L'ensemble des fournitures objet des marchés et qui deviennent à terme échus, la propriété du maître d'ouvrage, sont exonérés totalement, qu'il s'agisse de fiscalité au cordon douanier ou de fiscalité indirecte intérieure (TVA).
- Les carburants utilisés dans le cadre des marchés de services et de fournitures sont exonérés de T.V.A.
- Les matériels professionnels nécessaires à l'exécution de tâches définies dans les marchés de services ainsi que les effets et objets personnels des personnes physiques autres que celles recrutées localement, chargées de l'exécution des tâches définies dans les marchés de services, sont admis temporairement en franchise de droits et taxes.
- Il est rappelé que l'ensemble des importations est soumis au paiement de la Taxe de Statistique au taux de 5%, laquelle constitue une taxe de prestation de services exigible sur toute marchandise exonérée ou placée sous régime suspensif.

La présente Note entre en vigueur à partir de la date de sa signature.



(Signature)
Idriss L. DAOUA

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES

Le Ministre

Ordonnateur National du FED

N/RÔLE: 1010 JMEF/DC/SP

**NOTE D'INFORMATIONS RELATIVE AUX CONDITIONS FISCALES
ET DOUANIERES APPLICABLES AUX MARCHES DE TRAVAUX
FINANCES SUR LE 10^{ème} FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT**

En attendant l'adoption de la loi relative au régime fiscal et douanier applicable à tous les projets financés sur les ressources extérieures et en application de l'Article 31 de l'Accord de Cotonou en son alinéa 1, relatif à la clause de la nation la plus favorisée, il est accordé, à titre exceptionnel, aux titulaires des marchés de travaux financés sur le 10^{ème} Fonds Européen de Développement, le bénéfice du régime fiscal et douanier suivant :

- Facilité d'enlèvement direct des marchandises par procédure simplifiée sans consignation, droits et taxes ;
- Admission temporaire des véhicules pendant toute la durée des travaux avec dispense du cautionnement et de la taxe de voirie ;
- Admission en franchise de tous droits et taxes des marchandises et matériels nécessaires au bon déroulement des travaux ;
- Exonération à titre exceptionnel de tous droits et taxes exigibles sur les carburants, lubrifiants et liants hydrocarbonés ainsi que, d'une manière générale, sur tous les produits et matériaux incorporés dans l'ouvrage ;

- Exonération de la fiscalité applicable sur les bénéfices industriels et commerciaux et sur les revenus du personnel expatrié ;
- Exonération de TVA sous toutes ses formes ;
- Exonération de la patente ;
- Les pièces de rechange sont également exonérées de toutes taxes.

La présente note entre en vigueur à partir de la date de sa signature.



Idriss L. DAOUIDA
Idriss L. DAOUIDA